

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 05/12/2017

Date d'affichage : 07/12/2017

de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 14 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le 14 décembre 2017 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE, Maire

PRESENTS : Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Éric MASSON à Valérie ROBIN / Rémy FÉLIX à Aimé GARNIER / Élisabeth CAILLAT à Margaret LOVERA / Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jonathan LAURITO / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Étienne LANSADE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de deux parcelles situées en cœur de ville.

Il s'agit, d'abord, de la parcelle cadastrée section A0 524 sise boulevard Michelet conformément à la vente du 12 juillet 1950 au profit de la commune et la vente des 8 et 9 décembre 1993 reçue par Maître CONDROYER, notaire à Cogolin.

Cette parcelle est un terrain nu d'une surface de 568 m². Elle est contigüe à la voie publique dénommée boulevard Michelet.

Ensuite la parcelle A0 585 d'une surface de 1 648 m² sise 2, place de la Liberté est un terrain comportant pour partie un bâti anciennement dénommé maison de retraite Peirin, le reste correspondant au jardin.

N° 2017/142

PROPOSITION DE VENTE DE DEUX PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION A0 524 ET A0 585 AU BENEFICE DE LA SOCIETE RSS 830 COGOLIN OU TOUTE AUTRE SOCIETE PAR SUBSTITUTION : RESIDENCE SENIORS

CM 14/12/2017

N° 2017/142

PROPOSITION DE VENTE DE DEUX PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION AO 524 ET AO 585 AU BENEFICE DE LA SOCIETE RSS 830 COGOLIN OU TOUTE AUTRE SOCIETE PAR SUBSTITUTION : RESIDENCE SENIORS

Lors de la dernière séance du Conseil municipal du 26/10/2017, Monsieur le Maire a été autorisé, dans un premier temps, à signer l'acte confortatif de propriété conférant le droit de propriété à l'EPF PACA ; puis, dans un deuxième temps à procéder au rachat de ce foncier.

Depuis, Monsieur le Maire a signé l'acte d'acquisition, en date du 5/12/2017, par devant Maître Bernard, Notaire, membre de la SCP BERNARD-ORON notaires associés sis 27, boulevard Louis Blanc à Saint-Tropez.

La commune est donc propriétaire de l'unité foncière constituée des deux parcelles ci-dessus, référencées.

Ce secteur est classée en zone IIIUAs au PLU suite à la modification simplifiée n° 5 approuvée par délibération en date du 15/10/2015.

Il s'agit d'une zone d'habitat, de commerces, de bureaux, de services et d'artisanat ou les constructions sont édifiées en ordre continu ou non et dont il convient de préserver et prolonger les caractéristiques. Elle comprend un secteur IIIUAs spécifique au développement d'une offre de logements dédiés aux seniors autonomes.

Pour rappel, des négociations avaient été engagées avec la société SCI RSS 830 COGOLIN, domiciliée 67, rue Anatole-France à 92300 Levallois-Perret qui avait présenté un projet pour la construction d'une résidence Service Seniors dont l'emprise porte sur l'unité foncière constituée des parcelles AO 585 et AO 524, d'une surface de 2 191 m².

Le Conseil municipal a autorisé par délibération du 15 décembre 2016 la société susmentionnée à déposer un permis de construire sur son terrain (AO 524). Dans le même temps, l'EPF PACA alors propriétaire du terrain avait également autorisé le dépôt du dossier d'autorisation d'urbanisme sur la parcelle AO 585.

Le permis de construire a été délivré en date du 7 septembre 2017. Il prévoit la construction d'une résidence sénior comprenant 100 logements, conforme au projet souhaité par la commune. A ce jour, Il est purgé de tout recours. Il convient donc de procéder à la vente des terrains.

Dans son avis N° 2017-042V1363 du 6 novembre 2017, la DGFIP a estimé la valeur vénale de la parcelle AO 585 à 1 985 000 euros.

La parcelle AO 524 est estimée quant à elle à un montant de 574 000 euros conformément à l'avis n° 2017-042V1438 émis en date du 20 novembre 2017.

CM 14/12/2017

N° 2017/142

PROPOSITION DE VENTE DE DEUX PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION AO 524 ET AO 585 AU BENEFICE DE LA SOCIETE RSS 830 COGOLIN OU TOUTE AUTRE SOCIETE PAR SUBSTITUTION : RESIDENCE SENIORS

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- de céder le bien constitué de la parcelle AO 585 d'une surface de 1 648 m² sise place de la Liberté ainsi que la parcelle AO 524 d'une surface de 568 m² sise boulevard Michelet à la société SCI RSS 830 COGOLIN - domiciliée 67, rue Anatole-France à 92300 Levallois-Perret ou toute autre société par substitution au prix de 2 750 000 hors taxes et hors droits étant précisé que les frais de la vente et ceux qui en seront la suite et la conséquence sont à la charge exclusive de l'acquéreur ;
- de désigner Maître Marc FRIEDRICH, Notaire associé de la société « Guy KERMIN-Antoine POURQUIE - Marc FRIEDRICH, Fabrice FRANCOIS et Eric GACHOD, notaires associés d'une SCP titulaire d'un office notarial dont le siège est 11-11- bis, place du Général Leclerc à LEVALLOIS PERRET, représentant l'acquéreur et de Maître Pierre STROCK, notaire à Puteaux (92) 18, rue Marius Jacotot représentant le vendeur ;

Vu l'avis n° 2017-042V1363 du 6 novembre 2017 de la DGFIP estimant la valeur vénale de la parcelle AO 585 à 1 985 000 euros,

Vu l'avis n° 2017-042V1438 de la DGFIP émis en date du 20 novembre 2017 estimant la valeur vénale de la parcelle AO 524 à un montant de 574 000 euros,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'approuver la vente au bénéfice de la société SCI RSS 830 COGOLIN - domiciliée 67, rue Anatole-France à 92300 Levallois-Perret ou toute autre société par substitution de la parcelle AO 585 d'une surface de 1 648 m² sise place de la Liberté ainsi que la parcelle AO 524 d'une surface de 568 m² sise boulevard Michelet au prix de 2 750 000 euros hors taxes et hors droits étant précisé que les frais de la vente et ceux qui en seront la suite et la conséquence sont à la charge exclusive de l'acquéreur ;
- de désigner Maître Marc FRIEDRICH, Notaire associé de la société « Guy KERMIN-Antoine POURQUIE - Marc FRIEDRICH, Fabrice FRANCOIS et Eric GACHOD, notaires associés d'une SCP titulaire d'un office notarial dont le siège est 11-11- bis, place du Général Leclerc à LEVALLOIS PERRET, représentant l'acquéreur et de Maître Pierre STROCK, notaire à Puteaux (92) 18, rue Marius Jacotot représentant le vendeur ;

CM 14/12/2017

N° 2017/142

PROPOSITION DE VENTE DE DEUX PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION AO 524 ET AO 585 AU BENEFICE DE LA SOCIETE RSS 830 COGOLIN OU TOUTE AUTRE SOCIETE PAR SUBSTITUTION : RESIDENCE SENIORS

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Masson, Premier Adjoint, aux fins de signature de l'acte authentique emportant transfert de propriété.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A LA MAJORITE – 23 POUR – 6 CONTRE (Pascal CORDÉ - Anthony GIRAUD - Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI).

Le Maire,



Marc Étienne LANSADÉ